



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français ▼

Demande d'acte de décès (survenu en France) - Service gratuit (Service en ligne)

Direction de l'information légale et administrative (Dila) - Premier ministre

Vous devez vous connecter avec [FranceConnect: titreContent](#).

⚠ Attention : certaines communes ne proposent pas ce téléservice.

Accéder au
service en ligne ↗

(<https://www.service-public.fr/compte/activer-un-espace-particulier?lienDemarche=https://psl.service-public.fr/mademarche/EtatCivil/demarche?action=DECES>)

Vérfifié le 16 juin 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- Acte de décès : demande de copie intégrale (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1444>)

Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

Nous connaître

- À propos
- Aide
- Contact

de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- legifrance.gouv.fr
- gouvernement.fr
- data.gouv.fr

Nos partenaires

-

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0